



Congés exceptionnel pour décès pour décès

Par **val 57**, le **30/08/2022** à **08:24**

Bonjours mon grand père est décédé pdt mes congés annuels. La convention me donne droit à 2 jours de congés. Du fait que ce décès ait eu lieu pdt mes congés annuels , est ce que je perds mes congés pour décès. Merci

Par **janus2fr**, le **30/08/2022** à **08:28**

Bonjour,

Oui, sauf disposition plus favorable à la convention collective.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12814>

[quote]

Le salarié n'a pas droit aux jours d'autorisation d'absence pour événement familial ([naissance](#), [mariage ou Pacs](#), [décès d'un membre de la famille](#), ...) quand il est en congé au moment de l'événement.

Toutefois, des dispositions conventionnelles ou collectives peuvent prévoir des conditions plus favorables.

À savoir

le salarié n'a pas droit à une indemnité compensatrice pour les jours d'absence pour événement familial non pris.

[/quote]